

Ostéopathe

RNCP38780 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43443
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2024
Date d'échéance	27/03/2027

Certificateur(s)

MEDISUP · SIRET : 48195887400044

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ostéopathie a été reconnue en France par la loi n°2002-303 du 4 mars 2002. La formation en ostéopathie n'a été encadrée qu'à partir de 2007.

La certification d'ostéopathe de l'Institut Dauphine d'Ostéopathie (IDO Paris) a été créée en 2007, elle est agréée par le ministère de la santé dès le 26 février 2008. Les objectifs de la certification sont de former des professionnels compétents, aptes à répondre au mieux aux besoins des patients, tout en leur assurant une insertion professionnelle réussie. La parution de nouveaux textes d'encadrement de la formation en ostéopathie en 2014 a amené l'établissement à déposer un nouveau dossier de demande d'agrément auprès du ministère de la santé qui a reconnu la qualité de la formation en l'agréant à nouveau, en première intention, pour 5 ans.

ACTIVITÉS VISÉES

Accueil et information de la personne.

Recueil d'informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe.

Intervention ostéopathique.

Organisation des activités, gestion de l'information.

Gestion d'un cabinet.

Veille professionnelle et formation continue.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique

Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique

Réaliser une intervention ostéopathique

Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique

Analyser sa pratique professionnelle et traiter des données scientifiques et professionnelles

Gérer un cabinet

Blocs de compétences

RNCP38780BC01 — Non concerné

LISTE DE COMPÉTENCES

Non concerné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Non concerné

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ostéopathe exerce ses activités dans le secteur de la santé.
Les ostéopathes exercent majoritairement sous le statut libéral.
Il existe toutefois des ostéopathes salariés d'établissements de soins, d'entreprises ou d'établissements de formation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé, article 75 : reconnaissance du titre professionnel d'ostéopathe et réglementation de son usage dans les conditions prévues par l'article.
Loi n°2014-201 du 24 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union dans le domaine de la santé, articles 1 et 2 : responsabilité des actes professionnels pour faute et obligations d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'ostéopathe.
Décret n°2007-435 du 25 mars 2007 relatifs aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.
Décret n°2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation.
Décret n° 2014-1043 du 29 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie.
Décret n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'Arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, les prérequis pour être admis à suivre la formation initiale en ostéopathie sont les suivants : d'être âgé de plus de 17 ans au 31 décembre de la

première année de formation et d'être titulaire du baccalauréat ou titre admis en équivalence

A la suite de l'envoi du dossier de candidature par le candidat, une étude attentive du dossier scolaire de l'étudiant est réalisé. Si le dossier de candidature répond aux exigences de la commission, le candidat est convié à un entretien de motivation mené par un responsable des admissions ou le directeur de l'établissement qui permet d'évaluer les motivations et les aptitudes du candidat pour entrer en formation d'ostéopathie.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Tel que prévu par les décrets n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie et n° 2014-1505 du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, il n'existe pas de validation par blocs de compétences. La formation en ostéopathie est réglementée : elle est fixée à 4 860 heures sur 5 ans et réparties en 7 grands domaines d'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Conformément à l'article 14 du décret 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie, et à l'article 28 de l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, le jury de délivrance de la certification s'intitule la "Commission de validation des unités de formation et des compétences professionnelles". La commission de validation doit être constituée des membres suivants : les coordinateurs pédagogiques, un enseignant des matières fondamentales, un enseignant des domaines de pratiques cliniques, un enseignant chercheur siégeant au conseil scientifique, le directeur de l'établissement.

Base légale

Date de décision	27/03/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2027
Date de dernière délivrance possible	27/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	53	0	95 %	—
2021	58	0	98 %	100 %
2020	50	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34018

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34266, RNCP34633, RNCP35270, RNCP35424, RNCP35533, RNCP36871, RNCP37037, RNCP37145, RNCP37257, RNCP37636, RNCP38000

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38780/>